[Exemple e-mail à destination des clients professionnels à personnaliser]

**Objet du mail : Nouveau service dans votre agence : reprise de vos déchets de chantier**

Chères clientes, chers clients,

Suite à la mise en place de la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs appliquée aux Produits et Matériaux de la Construction du secteur du bâtiment (REP PMCB) et conformément à la réglementation en vigueur, votre agence, en partenariat avec l’éco-organisme Valdelia, vous propose un nouveau service :

**La reprise directement sur notre point de vente de vos déchets de chantier**(produits et matériaux de la construction du bâtiment uniquement).

**1 SOLUTION SIMPLE, ÉCONOMIQUE ET RESPONSABLE**

Pour bénéficier du service de reprise gratuite de vos déchets, vous devez :

1. Remplir le [formulaire d’inscription et signer les Conditions Générales d’utilisation](http://inscription-points-de-reprise.valdelia.org) en amont de votre visite,
2. Présenter au comptoir d’accueil de votre agence la preuve de votre inscription (courriel reçu à votre inscription)
3. Rapporter vos déchets triés et les déposer directement dans les contenants adaptés mis à votre disposition.

|  |
| --- |
| **IMPORTANT :** seuls les déchets triés et inclus dans la filière de collecte et de traitement des produits et matériaux du bâtiment pourront être repris gratuitement.   * **Déchets inertes** (catégorie 1) **:** les produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux (béton, pierres, gravats,…), et les équipements sanitaires et de salle d’eau en minéraux (hors verre), dans la limite de 200 kg par apport. * **Déchets non inertes** (catégorie 2) **:** les produits et matériaux constitués à base de bois, plâtre, plastique, verre, laine minérale…dont les huisseries, dans la limite de 750 kg par apport.   Les spécificités de reprise vous seront détaillées sur site. Le volume de déchets apportés ne pourra pas dépasser la capacité maximale de reprise précisée en agence.  En souscrivant à ce service, vous vous engagez à ne déposer uniquement des déchets non dangereux, non amiantés et triés dans les contenants mis à votre disposition. |

🡺 En participant à la collecte séparée des déchets issus du bâtiment, vous permettez leur recyclage en toute conformité, préservez l’environnement, et évitez le gaspillage des ressources naturelles alors… n’attendez plus et inscrivez-vous !

|  |
| --- |
| [JE M’INSCRIS](http://bit.ly/43Bkswm) |

Votre agence vous remercie par avance et espère vous voir très prochainement,

La Direction.